



Plus value sur la vente d'un bien loué

Par **caradel**, le **26/04/2008** à **19:23**

Bonjour,

je souhaite savoir si un propriétaire bailleur qui retourne habiter le bien qu'il louait peut ainsi éviter d'être imposé sur la plus value réalisée au moment de la vente du bien ? Si oui, y a-t-il un délai à respecter ?

Merci de la réponse que vous pourrez m'apporter.

Par **Thierry Nicolaidès**, le **29/04/2008** à **18:34**

par principe la plus value réalisée sur la vente du domicile principal est exonérée.

Encore faut il que l'administration ne conteste pas cette notion de domicile principal , ce qui veut dire , y habiter au moins un an faire changer son adresse fiscale , mettre tous les abonnements eaux gaz etc à son nom , résilier le cas échéant son ancienne location etc .

A vous ce voir

Cordialement

Th Nicolaïdès

Par **caradel**, le **01/05/2008** à **13:55**

Merci Thierry,
je vais poursuivre mes recherches pour trouver des textes de loi définissant la notion de résidence principale. Ceci au cas où je loue mon bien pour une durée inférieure à 10 ans, ce qui m'exonèrera de toute manière puisque je suis propriétaire depuis 5 ans maintenant.
Merci.